

# Campus hospitalo- universitaire Grand Paris Nord Saint-Ouen-sur-Seine



Campus hospitalo-universitaire  
Saint-Ouen Grand Paris Nord

Pour et  
avec vous!

## Bilan de la post concertation



## ***Bilan de la post-concertation par les maîtres d'ouvrage***

Les maîtres d'ouvrage du Campus Hospitalo-Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (CHUSOGPN) ont reçu le rapport de madame la garante de la Commission nationale du débat public (CNDP), le lundi 2 août 2021. En l'absence d'itération préalable sur les versions antérieures entre la garante et les maîtres d'ouvrage, ces derniers ont donc pris connaissance de l'intégralité du contenu de ce rapport à sa réception.

La publication en ligne de ce rapport sur le site de la CNDP étant prévue le 17 août 2021, les maîtres d'ouvrage se sont mobilisés, comme les y invitait la CNDP, pour rédiger leur propre bilan dans cet intervalle et y formuler les réponses à ce rapport, de telle sorte que ces deux documents soient rendus publics en même temps, d'autant plus qu'ils doivent figurer également et conjointement dans le dossier qui sera mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique prévue du 13 septembre au 15 octobre 2021<sup>1</sup>.

Le Bilan de la post-concertation par les maîtres d'ouvrage se compose de deux éléments :

- Le bilan dressé par les maîtres d'ouvrage
- Les réponses au rapport de la garante de la CNDP

### **1 Le bilan de la post-concertation dressé par les maîtres d'ouvrage**

- On trouvera le bilan de la post-concertation établi par les maîtres d'ouvrage, à la fin du présent document (pages 8 à 16)

---

<sup>1</sup> Cf. « Arrêté du préfet de Seine-Saint-Denis n°2021-1949 en date du 12 juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN », à Saint-Ouen-sur-Seine, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'EPT Plaine Commune, et l'enquête parcellaire »

## 2 Les réponses au rapport de la garante de la CNDP du 29 juillet 2021

### Sur les points 1 à 10 du rapport<sup>2</sup>

- a) Les maîtres d'ouvrage relèvent que la rapport souligne l'écoute et l'ouverture<sup>3</sup> dont ils ont fait preuve durant cette post-concertation. C'était leur engagement, et ils se félicitent que cette attitude ait été vérifiée par la garante et mentionnée dans son document.
- b) En second lieu, ils constatent que, sous réserve des trois points relevés ci-dessous (cf. c infra), ce rapport décrit le contexte, l'organisation et le déroulement de la post-concertation en des termes qu'ils partagent pour l'essentiel. Ils n'estiment donc pas nécessaire de revenir en détail sur toute la partie descriptive du rapport (pages 4 à 43).
- c) Les maîtres d'ouvrage souhaitent néanmoins relever les points suivants :
- Ils confirment ce que relève la garante sur le déséquilibre thématique des échanges pendant toute la post-concertation qui a conduit à sous-estimer très largement les ambitions et les enjeux de la part universitaire du Campus.  
Cela est d'autant plus regrettable que seule la partie universitaire relevait légalement d'un processus de concertation sous l'égide de la CNDP. Il convient en effet de rappeler ici que les projets hospitaliers ne sont pas soumis à cette obligation. C'est donc pour affirmer sa volonté de cohérence avec l'ambition d'un Campus Hospitalo-Universitaire et d'engagement effectif avec Université de Paris que l'AP-HP a souhaité s'associer à une procédure qui ne s'imposait qu'à son partenaire universitaire.  
De fait, malgré le rappel constant par les maîtres d'ouvrage des deux versants indissociables de ce projet, force est de constater que les opposants au projet hospitalier ont toujours ignoré l'enjeu universitaire jusque dans la présentation d'alternatives qui laissent complètement de côté cette dimension pourtant constitutive du projet depuis son origine. Or, on ne peut se contenter de constater cette non prise en compte d'un enjeu pourtant aussi important que celui de l'hôpital, qu'est l'organisation de la formation des métiers de santé pour les décennies à venir.  
On appréciera d'autant plus que, en dehors des maîtres d'ouvrage eux-mêmes, ce soient les élus du territoire, et particulièrement ceux de Saint-Ouen-sur-Seine et de Plaine Commune, qui se soient appropriés cette thématique, bien conscients de l'effet puissant de transformation qu'un tel campus pourra apporter à ces collectivités.
  - Les maîtres d'ouvrage nuancent l'appréciation selon laquelle les échanges auraient été toujours « *très cordiaux et respectueux* » (p.43). Si ce fut très largement le cas pour l'immense majorité des participants, ils ont, cependant, relevé parfois des propos emportés par une approche plus polémique que de concertation, mettant en cause la sincérité individuelle des représentants des maîtres d'ouvrage.

---

<sup>2</sup> 1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET, 2- LES CHIFFRES CLES DE LA POST-CONCERTATION, 3- ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS PASSÉS, (4), 5- MISSION DE LA GARANTE 6- ORGANISATION ET MODALITÉS DE CONCERTATION, 7- TEMPS DE CONCERTATION, 8- EN PARALLELE DE LA POST-CONCERTATION, 9- REPONSES DES MAITRES D'OUVRAGE AUX PROJETS ALTERNATIFS, 10- RESULTATS DE LA POST-CONCERTATION

<sup>3</sup> Pages 21, 43 et 44, notamment

Même si la garante, alertée de cela, est intervenue auprès de participants sur ce point, cela souligne, de facto, la dissymétrie entre des agents publics astreints à un devoir de mesure et d'expression respectueuse à l'égard de leurs interlocuteurs, et certains militants ou élus qui estiment ne pas devoir toujours eux-mêmes s'y tenir.

- Les maîtres d'ouvrage souhaitent nuancer les formulations du rapport selon lesquelles ils se seraient interrogés sur la persistance du projet. Missionnés par leurs mandants, les représentants d'Université de Paris et de l'AP-HP, n'ont cessé de rappeler qu'ils avaient pour ambition de réaliser le projet de Campus. S'ils ont évoqué les réflexions qu'ils avaient pu conduire durant l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, cela n'était pas en illustration d'éventuelles hésitations ou « *de flottement* » dans les orientations.

Comme cela a été répété durant les ateliers, il s'agissait, par un processus d'analyse continue, d'éprouver les solutions proposées au regard des questions que la crise sanitaire, notamment, a pu conduire à poser, y compris sur des aspects majeurs de ce projet.

La détermination des maîtres d'ouvrage à préserver les objectifs du campus, n'a eu d'égal que leur volonté d'enrichir celui-ci en intégrant les évolutions nécessaires. De même, les échanges de la post-concertation les ont conduits à approfondir leurs arguments et d'en renforcer la présentation. Il serait donc paradoxal de suggérer que la capacité à prendre en compte la réalité, vue comme une preuve d'écoute d'un côté, serait le symptôme d'une « *ambiance de flottement* » de l'autre.

## **Sur le point 11 : Avis, demande de précisions et recommandations de la garante**

- « **Avis** » [p.44 à 46]
  - Les maîtres d'ouvrage :
    - Relèvent qu'il y est constaté l'absence de réel débat sur la partie universitaire, mais sans s'attarder sur ce point. Sans revenir en détail sur ce sujet déjà évoqué ci-dessus, ils considèrent que le rapport, sur ce point, ne rend qu'un avis partiel en ne se consacrant, en effet, qu'à la partie hospitalière du projet.
    - S'étonnent de la rédaction de l'avant dernier paragraphe de l'Avis, p.46<sup>4</sup> et particulièrement les qualificatifs de « *vagues hypothèses, rarement documentées, rarement vérifiables, avec un fort risque qu'elles ne se réalisent pas* » qui ne rendent pas compte pleinement de la réalité de cette partie des débats. En effet, ils ont documenté ces sujets, contrairement aux opposants au projet qui sont restés focalisés sur le solde final sans vouloir entrer dans les détails. L'AP-HP a bien répondu aux questions posées sur la méthode initiale de calcul du capacitaire<sup>5</sup> et de son évolution en 2020<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> « La démonstration des maîtres d'ouvrage tout au long de la post-concertation n'a pas rassuré les inquiets. Car d'un côté la suppression de lits est apparue chiffrée, certaine. Mais de l'autre, les arguments sur lesquels repose cette suppression ont pu apparaître comme de vagues hypothèses, rarement documentées, rarement vérifiables, avec un fort risque qu'elles ne se réalisent pas. Hypothèses extrêmement optimistes quand elles sont liées notamment à l'index de performance et au taux d'occupation. Cela a pu apparaître comme totalement décalé par rapport aux expertises d'usage des habitants de Saint-Ouen, en tant qu'usagers du service public, patients et familles de patients. Et par rapport à la réalité objective des inégalités territoriales et sociales que connaît la Seine-Saint-Denis aujourd'hui, situation qu'il est difficile d'imaginer aussi structurellement améliorée en sept ans seulement. »

<sup>5</sup> Pour rappel : Objectif appliqué à chaque groupe homogène de séjour, de s'aligner sur la moyenne des 5 meilleurs CHU.

<sup>6</sup> Pour rappel : Réajustement en prenant en compte le besoin total en lits constaté en mars-avril 2020 à Bichat et Beaujon.

- **« Recommandation 1 : Organiser une rencontre publique pour clôturer la post-concertation et annoncer la suite » [p. 47-48]**
  - Les raisons données par la garante pour justifier l'organisation d'une rencontre publique « d'information » et de « clôture » de la post-concertation avant le début de l'enquête publique ne paraissent pas suffisantes pour mettre en œuvre cette recommandation en l'état.
  - C'était déjà la position qu'ils avaient exprimé à la garante avant qu'elle ne rende son rapport, insistant notamment sur les contraintes calendaires d'un document annoncé alors pour le début du mois de juillet et avant le début d'une enquête publique fixé à la mi-septembre avec, entre les deux, la période estivale, assez inadaptée à des réunions d'information. Cela est d'autant plus vrai pour un rapport remis finalement un mois plus tard qui renforce l'impossibilité pratique d'organiser une telle réunion dans des conditions satisfaisantes pour en garantir le bon déroulement et la crédibilité.
  - Par ailleurs, le bilan complet de la post-concertation fait déjà l'objet d'une information à travers les deux documents publiés ensemble le 19 août : le rapport de la garante et le présent bilan des maîtres d'ouvrage. Pour rappel, le site du campus comporte déjà aussi l'intégralité des compte-rendu et des supports présentés durant les réunions de cette post-concertation.
  - Aussi, organiser une réunion publique pour informer sur ce bilan serait sans objet, les rapports étant déjà disponibles. De plus, une réunion intervenant sur une procédure après qu'ait été rendu public le rapport définitif la concernant, ne saurait répondre, de facto, à une nécessité de clôturer celle-ci comme évoqué dans la recommandation.
  - Il est également à souligner que la tenue d'une réunion de post-concertation dans les 10 premiers jours de septembre, juste avant l'enquête publique et alors qu'une réunion publique pour cette dernière est déjà prévue le 29 septembre, semble peu pertinente.  
En effet, le risque de confusion entre ces deux procédures n'est pas à écarter pour le public qui n'est pas nécessairement au fait du cadre juridique desdites procédures, de leurs objectifs et des raisons pour lesquelles, quoique complémentaires, elles se succèdent sans se recouvrir.
  - Dès lors, la nécessité de mieux informer, qui ressort légitimement du rapport de la garante, trouvera une réponse très rapidement à travers l'enquête publique qui permettra l'information requise sur le projet mais aussi sur l'ensemble des étapes antérieures, y compris les suites de la post-concertation.
  - A ce titre, le rapport de la garante et la présente réponse figureront aussi intégralement dans le dossier de l'enquête publique qui sera accessible durant celle-ci.
  - De plus, depuis le 12 août, des éléments supplémentaires importants sont déjà disponibles sur le site du Campus<sup>7</sup> via la réponse détaillée aux recommandations de l'autorité environnementale : mémoire, version actualisée de l'étude d'impact, effets cumulés des grands chantiers du territoire, annexes sur les scénarios comparés pour l'hôpital, et autres réponses attendues des maîtres d'ouvrage sur des sujets évoqués durant la post-concertation.
  - Soucieux de répondre à la demande de la CNDP ne pas relâcher l'effort d'information et de participation du public tout au long du projet, les maîtres d'ouvrage s'attacheront, durant toutes les étapes à venir, à la diffusion la plus complète et la plus régulière des éléments d'informations nécessaires.  
C'est particulièrement le cas des réponses aux questions dont la garante précise, dans sa première recommandation, qu'elles devront encore faire l'objet de précisions et d'explications : capacitaire, Bichat/Beaujon, pollution, mobilités, etc.
  - De ce fait, l'organisation efficace et la qualité de la réunion publique du 29 septembre constituent la priorité des maîtres d'ouvrage et de leurs partenaires.

<sup>7</sup> <http://campus-hopital-grandparis-nord.fr/>

- **« Recommandation 2 : S’engager sur une feuille de route dédiée à « l’égal accès aux soins de qualité » [p.48]**
  - Les maîtres d’ouvrage tirent de la post-concertation le même enseignement que la garante et partagent l’intention générale exprimée dans cette recommandation.
  - De même qu’ils ont eu l’occasion de l’affirmer dès le début de la présentation du projet et de le préciser tout au long de la post-concertation en réponse aux demandes des participants, ils considèrent que ce thème est une condition essentielle de la réussite du projet de CHUGPN.
  - Ce futur campus est un maillon dans un dispositif beaucoup plus vaste qui s’articule sur un territoire (Saint-Ouen-sur-Seine et au-delà) avec les autres acteurs de la formation et des soins.
  - L’ambition est de réussir avec ceux-ci l’élaboration progressive et coordonnée d’un modèle de fonctionnement nouveau dans lequel ces institutions, hôpital et université, travaillent étroitement avec les professionnels de la ville et les autres opérateurs de l’enseignement, des soins ou du médico-social.
  - La définition d’une « *feuille de route* », dont l’un des contenus essentiels sera de contribuer au renforcement de l’égal accès aux soins, est un axe de travail majeur auquel les maîtres d’ouvrage se sont d’ores et déjà attachés.
  - C’est autour de l’ambition d’un projet territorial que l’AP-HP et l’Agence Régionale de Santé se sont engagés à organiser ce travail collectif avant la fin de l’année 2021, pour construire dès maintenant, avec les collectivités et les autres acteurs, les conditions de réussite du futur campus en 2028, mais aussi d’obtenir des résultats intermédiaires significatifs sans attendre cette échéance.
  
- **« Recommandation 3 : Développer le dispositif d’ancrage territorial du projet CHU-GPN » [p. 49]**
  - Sur ce point, les maîtres d’ouvrage tirent de la post-concertation le même enseignement que la garante et partagent l’intention exprimée dans cette recommandation.
  - Leur volonté de renforcer l’ancrage territorial est présent dans l’ensemble des démarches qu’ils engagent en associant, notamment, le plus étroitement possible les collectivités, particulièrement la ville de Saint-Ouen-sur-Seine et l’EPT Plaine Commune.
  - Que ce soit dans la coordination de l’opération, l’élaboration des études pour le campus, la préparation du projet hospitalier comme celui de l’université, les liens de travail ont été structurés pour qu’à chaque étape un dialogue constructif soit garanti en continu entre les élus, représentant les populations de ces territoires, et les maîtres d’ouvrage.
  - Les représentants de l’Etat veillent également à la permanence et à l’efficacité de cette collaboration.
  - Au-delà de cette organisation, ce sont des travaux thématiques qui sont structurés avec les autres acteurs de la santé, de la formation, des services et de l’économie pour avancer sur l’ensemble des retombées pour le territoire de ce projet très ambitieux.
  - Qu’il s’agisse des ateliers animés par l’EPT Plaine Commune ou de coordinations portées par la préfecture, les maîtres d’ouvrage sont désormais engagés dans tout ce qui pourra contribuer à l’ancrage territorial via des résultats concrets pour les habitants en matière d’accès aux soins (cf. 2<sup>e</sup> recommandation, supra), de formation, d’emploi<sup>8</sup>, d’activité économique, d’impact

---

<sup>8</sup> A titre d’exemple, en lien étroit avec les maîtres d’ouvrage, les services de l’Etat (DRIEETS, Pôle Emploi, sous-préfecture) et l’EPT Plaine Commune (Direction Emploi Insertion) suivent les Plans de sauvegarde pour l’emploi des entreprises situées dans l’emprise foncière du projet de Campus hospitalo-universitaire, d’une part celui de l’usine PSA, d’autre part celui du magasin Conforama, afin de veiller collectivement au bon déroulé et aux meilleurs résultats des procédures de reclassement des salariés concernés, quitte à organiser une réunion d’informations à leur attention pour mieux les accompagner. Ainsi, dès les prémices des premières démarches d’installation, la dimension territoriale du projet est active.

coordonné des chantiers (JOP2024, Grand Paris Express, DGSi, Stade Bauer, ZAC Pleyel), de développement durable ou d'amélioration des mobilités...

- Bien entendu, au-delà de ces partenariats structurés entre institutions publiques, collectivités et opérateurs économiques, la participation des différents publics doit pouvoir être également renforcée comme le suggère la garante.
  - Il convient alors d'adapter au mieux le périmètre des participants aux enjeux que l'on cherche à traiter. Ainsi, par exemple, lorsque l'AP-HP travaille sur le projet hospitalier, elle implique ses personnels<sup>9</sup> sur l'organisation interne et la fonctionnalité du futur bâtiment, mais aussi les représentants des usagers de l'hôpital pour que leur regard critique, sur tous les parcours proposés dans le futur site, depuis l'entrée jusqu'à la sortie, facilite leur prise en charge. De même, durant l'élaboration du cahier des charges d'insertion urbaine et paysagère qui a été ensuite imposé aux candidats architectes, l'atelier ayant associé des riverains directs s'est avéré indispensable à la prise en compte des préoccupations exprimées.
  - Des procédures d'association du public sont déjà prévues, comme l'enquête publique qui va démarrer en septembre. Au-delà, les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires (collectivités, services de l'Etat, autres opérateurs...) veilleront à organiser les dispositifs les plus pertinents pour associer les publics concernés aux différents enjeux. Qu'ils concernent les futurs étudiants, les futurs usagers de l'hôpital, les riverains immédiats, les habitants de la ville ou du territoire, les acteurs économiques, etc., l'ambition est d'animer durant les 8 années à venir un travail associant les publics au plus près du terrain.
  - En revanche, il n'appartient pas aux maîtres d'ouvrage de s'engager sur des dispositifs de « *votation* » ou de « *référendum* », tels qu'évoqués dans la recommandation, qui correspondent à des procédures institutionnelles que tant l'AP-HP qu'Université de Paris ne sont pas fondées à utiliser. D'autant plus qu'une suggestion d'un tel ordre a été formulée au printemps 2021 dans le cadre du dialogue politique local et qu'elle a, à cette occasion, déjà fait l'objet d'un rejet par le conseil municipal de Saint-Ouen-sur-Seine.
- « **La recommandation 4 : Organiser un débat national sur l'Hôpital public** » [p. 49-51]
    - Sans se prononcer sur l'opportunité et la pertinence sur le fond du débat suggéré par la garante, les maîtres d'ouvrage relèvent qu'il n'entre pas dans leurs compétences d'initier et de conduire une réflexion qui relève, sans aucun doute, du niveau national.
    - Si ce débat n'a pas été conduit par les autorités de l'Etat, ni confié à la CNDP, il n'appartient pas à l'APHP, CHU de la région Ile-de-France ni, a fortiori, à Université de Paris qui n'est pas un établissement de santé, d'en prendre l'initiative.

\*

---

<sup>9</sup> Plus de deux cents professionnels de tous métiers et services de Bichat et Beaujon ont analysé les candidatures du concours d'architecture



**Campus  
hospitalo-  
universitaire  
Grand Paris  
Nord à  
Saint-Ouen-  
sur-Seine**

# **Bilan de la post concertation 2020-2021**

# La post-concertation

Nouveau temps d'information et d'échanges, la post-concertation a complété la première phase de concertation organisée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019. Elle s'est concrétisée par l'organisation de réunions publiques sous l'égide de la CNDP.

## La crise sanitaire

La post-concertation s'est déroulée dans un contexte singulier de crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid-19. Cette crise sanitaire a influé matériellement et thématiquement sur les ateliers, qui se sont en effet tenus à distance via l'outil numérique.

## Les ateliers

5 ateliers ont été organisés par les maîtres d'ouvrage, l'AP-HP et Université de Paris.

Le premier atelier s'est tenu le 5 novembre 2020 sous forme de webinaire. Les maîtres d'ouvrage y ont présenté le projet de Campus Hospitalo-Universitaire. Il a réuni environ 130 participants.

Le deuxième atelier s'est tenu le 9 décembre 2020 et a porté sur l'insertion urbaine du CHU dans la ville de Saint-Ouen-sur-Seine. Il a réuni 39 participants (sur 60 inscrits).

Le troisième atelier s'est tenu le 19 janvier 2021. Il a permis la présentation de deux projets alternatifs par les collectifs « Pas là Pas ça Pas comme ça » et « Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien ». Il a réuni une centaine de participants.

Le quatrième atelier s'est tenu le 2 février 2021. Intitulé « Santé et territoire », il était dédié à la présentation de l'état des lieux de l'offre de soins à Saint-Ouen-sur-Seine et des évolutions prévues dans le cadre du projet CHUPGN. Il a réuni une soixantaine de participants.

Le cinquième atelier s'est tenu le 25 mars 2021. Intitulé « Université et territoire », il était dédié au volet universitaire du projet. Il a réuni une soixantaine de participants (sur inscription).

La post-concertation a ainsi réuni environ 400 personnes.

# Le déroulé de la post-concertation



## La structure des ateliers

Le premier atelier de la post-concertation s'est déroulé sous forme de Webinaire, alternant un temps de présentation et un temps d'échanges entre les participants et les maîtres d'ouvrage.

L'atelier dédié aux projets alternatifs s'est déroulé en deux temps : le premier temps a été consacré à la présentation des deux projets alternatifs par les collectifs. S'en est suivi un temps d'échanges entre la maîtrise d'ouvrage et les porteurs de projets alternatifs, puis avec l'assemblée.

Les ateliers « Insertion urbaine », « Santé et territoire » et « Université et territoire » ont été rythmés par des temps en plénière de présentation et d'échanges, et par un temps de travail en sous-groupe afin de produire des contributions sur différentes thématiques.



## Les outils utilisés

Dans le contexte de la crise sanitaire, les ateliers ont eu lieu en distanciel via la plateforme numérique Zoom. Le public a pu s'exprimer à l'oral lors des temps de parole mais également à l'écrit à travers le chat. Des temps de contribution ont été organisés via la plateforme Web Beekast sous la forme de nuages de mots, de rédaction de commentaires thématiques ou de sondages. L'ensemble des contributions a été synthétisé dans les comptes-rendus des ateliers, mis en ligne sur le site Internet du projet après chaque réunion.

# Les craintes soulevées par le projet

Le public a principalement exprimé ses craintes quant à la question du capacitaire et de la suppression des hôpitaux Beaujon et Bichat, craignant que l'offre de soin sur le territoire soit altérée et insuffisante. De leur point de vue, le projet va entraîner la suppression de 400 lits, ce qu'ils considèrent comme très préjudiciable pour la prise en charge des patients.

## Réponse de la maîtrise d'ouvrage

Le projet de campus hospitalo-universitaire est conçu pour contribuer à l'amélioration de l'offre de santé dans le nord du Grand Paris en installant un équipement de service public de 1,3 M€ en Seine-Saint-Denis autour de 2 axes interdépendants.

La première dimension concerne l'hôpital en lui-même. Une organisation différente des services, des parcours de soins et des modes de prise en charge doit permettre d'améliorer la réponse de l'hôpital, alors mieux adapté aux besoins des années à venir. La question du nombre de lits adaptés à ce projet médical est importante. Suffisamment pour que l'AP-HP ait pris l'initiative de proposer et d'obtenir la validation de 3 unités (90 lits) supplémentaires.

Cela porte à 1317 lits et places les capacités totales de prise en charge, en incluant :

- 1073 lits et places d'hôpital, dont 156 lits de soins critiques (+16%),
- 94 lits supplémentaires par transformation de chambres seules pré-équipées en chambres doubles, pendant les périodes de tension (épidémies hivernales...),
- 150 lits d'hôtel hospitalier où seront accueillis des patients, qui, bien que ne recevant pas de soins, sont aujourd'hui reçus dans des lits d'hôpital.

Ce qui est équivalent au volume global existant actuellement à Bichat et Beaujon de 1313 lits et places. Le projet d'hôpital ne prévoit donc pas une perte de 400 lits.

La place de ce nouvel hôpital dans le système de soins du nord de la métropole du Grand Paris est une autre dimension essentielle. Un tel équipement ne peut se concevoir et réussir son implantation que comme un maillon d'une chaîne d'acteurs de soins. Le CHU doit devenir l'un des acteurs du parcours de soins sur le territoire. Sa réussite passe autant par les liens renforcés et renouvelés avec les professionnels de la ville et les autres établissements, que par ses propres atouts.

L'offre doit se développer en amont pour éviter certains recours à l'hôpital, et en aval, les filières de ville et de suite doivent également pouvoir faciliter la sortie de l'hôpital. Cela suppose une collaboration qui se réinvente entre les acteurs de santé.

Concernant les suites et le déroulement du projet médical, un travail est en cours avec la communauté médicale. Des partenariats vont être renforcés avec l'hôpital Delafontaine (à Saint-Denis), avec la ville de Saint-Ouen-sur-Seine et avec le Centre médico-social. Des liens seront mis en place entre les acteurs sociaux du territoire et les filières d'hospitalisation. Par ailleurs, le partage des informations entre les acteurs de santé est crucial, par le canal numérique notamment.

Les participants ont également fait part de leurs craintes concernant l'insertion urbaine du projet notamment en termes de circulation automobile, de nuisances sonores, de coupure urbaine, d'architecture et d'esthétisme des futurs bâtiments, et de congestion des transports en commun.

La Maîtrise d'ouvrage a rappelé que l'insertion du futur Campus Hospitalo-Universitaire dans la ville était un sujet majeur, sur lequel le travail de réflexion est en cours avec les architectes lauréats pour ce qui concerne la partie hospitalière. En ce qui concerne la partie Universitaire, la réflexion est déjà amorcée dans le cadre des études préalables. Elle sera également poursuivie tout le long du dialogue compétitif, et par la suite lors des études de maîtrise d'œuvre.

De nombreuses études ont d'ores et déjà été réalisées et font l'objet d'actualisation tout au long du processus de conception du Campus Hospitalo-Universitaire. Une étude d'impact sur l'environnement a ainsi été réalisée ; elle analyse l'ensemble des sensibilités du site et les mesures adoptées au fur et à mesure du développement du projet. Plusieurs pistes de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'économies d'énergie sont évoquées dans cette étude. Le phénomène d'îlots de chaleur urbains et les impacts liés à l'existence de sols totalement imperméables sur les parcelles actuelles, qui sont intégralement construites, seront limités par le projet, qui intègre, de part et d'autre, de nouvelles surfaces végétalisées en terrasses et toiture, des espaces verts de pleine terre et la plantation d'alignements d'arbres.

A propos du trafic, les maîtres d'ouvrage ont précisé qu'une étude de mobilité, flux et stationnement a été réalisée par la société Transitec pour déterminer les dispositions d'accès et de stationnement du projet de campus. Cette étude a été plusieurs fois présentée dans le cadre de la concertation, puis de la post-concertation, et est disponible sur le site Internet du projet.

Les maîtres d'ouvrage partagent la nécessité exprimée par le public durant la post-concertation, de reprendre et d'élargir cette étude pour tenir compte, notamment, des autres projets à une échelle qui dépasse la seule zone du Campus hospitalo-universitaire. Ils ont sollicité les collectivités compétentes pour qu'elle engage cette étude élargie, à laquelle ils ont prévu de s'associer pleinement.

# Les projets alternatifs

Un atelier a été dédié à la présentation de deux projets alternatifs.



## **Le collectif « Sauvons le Patrimoine Audonien »**

Il remet en cause l'emplacement choisi pour la construction du CHU sur l'actuelle usine PSA, dont les qualités architecturale et patrimoniale sont à préserver, à travers un autre projet à dominante culturelle.



## **Le collectif « Pas là Pas ça Pas comme ça »**

Ce collectif a quant à lui présenté le projet « Quel hôpital pour les populations de notre territoire » dans lequel il n'a pas remis en question la création d'un nouvel hôpital à Saint-Ouen-sur-Seine mais a souhaité qu'il soit construit en complément des hôpitaux Bichat et Beaujon, dont les sites sont à rénover, pour augmenter l'offre de soin.

La maîtrise d'ouvrage a constitué un dossier en réponse aux deux « projets alternatifs » présentés à l'atelier de post-concertation du 19 janvier, puis au Conseil municipal extraordinaire de Saint-Ouen-sur-Seine du 1er mars.

Ce dossier a été transmis aux collectifs concernés, puis mis en ligne sur le site du campus. Il a également été transmis au Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, au Président de Plaine commune et à la Maire de Paris, ce dossier apportant une partie de la réponse aux vœux adoptés par les conseils qu'ils président.

Enfin, il a été également communiqué aux députés des circonscriptions concernées.

# Les attentes du public

Les participants ont exprimé le besoin d'une offre de soins adaptée au territoire (insuffisante actuellement) et d'un rééquilibrage hospitalier. La question du nombre de soignants, de spécialistes et de lits supplémentaires sont ainsi au cœur des préoccupations du public.

Un meilleur parcours de santé est également attendu, avec le souhait que cet équipement permette de donner une dynamique médicale positive pour la ville et la Seine-Saint-Denis. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage et le service santé de la ville de Saint-Ouen, ont expliqué comment ils travaillent déjà ensemble, afin que des partenariats ville-hôpital soient mis en place et renforcés, dès à présent, pour améliorer l'offre de soins à la population, sans attendre l'ouverture du futur hôpital.

Concernant les relations entre les acteurs de la santé sur le territoire, il apparaît nécessaire que les partenariats entre la ville et l'hôpital, et la double compétence ville-hôpital des professionnels de santé, soient développés. La coordination et de la communication entre les acteurs de santé de la ville, à travers notamment la connectivité numérique, et la mise en place d'un dossier patient partagé entre l'hôpital et les centres de santé de la ville, ont été soulevées à plusieurs reprises.

Pour améliorer le parcours de soins et favoriser les échanges entre les acteurs de santé, un système de téléconsultation en amont de la prise en charge à l'hôpital, ainsi que la diffusion d'un « annuaire de correspondants » aux divers professionnels de santé ont été proposés.

Des indicateurs de santé du territoire pourraient être publiés régulièrement : nombres de médecins, paramédical, lits, espérance de vie...

Concernant l'insertion urbaine, les participants ont fait des suggestions pour la réversibilité et l'évolution des bâtiments (notamment pour les parkings), pour l'aménagement des espaces publics, la prévention ou la réduction des nuisances sonores (dus à la rotation des hélicoptères et la localisation de la zone d'atterrissage), et l'accessibilité en modes doux et en transport en commun.

Par ailleurs, les participants ont insisté sur la nécessité du travail à conduire entre les maîtres d'ouvrage et les collectivités, en matière de circulation, pour que la création du campus, en même temps que les autres projets sur le territoire, soit l'opportunité d'améliorer la gestion des flux automobiles, les livraisons, etc.

Lors de l'atelier "Université et territoire", les participants ont exprimé leurs attentes pour une ouverture de l'Université sur la ville, une connexion de l'offre universitaire avec les établissements de 1er et 2nd degrés de Saint-Ouen et de Plaine Commune, et l'émergence de nouveaux services et dynamisme commercial.

Ils ont proposé qu'un partenariat soit mis en place avec les écoles. Dans la même logique, des temps d'échanges pourraient être organisés, comme une « fête de la science », une journée portes ouvertes ou un parcours pédagogique et interactif pour les enfants autour des métiers de la santé.

Les participants ont également souligné les difficultés de scolarisation des jeunes du département, auxquelles il faudrait veiller pour mieux les intégrer à d'autres parcours. Il a été proposé que les étudiants se rendent dans les collèges et lycées afin de présenter leurs parcours, dans l'objectif de constituer des modèles, des vocations pour les jeunes. A l'inverse, certains ont proposé que le Campus Hospitalo-Universitaire accueille des élèves de 3e de la ville pour leur stage d'observation.

La question du logement étudiant a été soulevée : des participants ont suggéré que des logements pourvus de services et d'espaces de vie agréables soient créés pour les étudiants du territoire. Faire venir des acteurs économiques externes a aussi été discutée ; certains participants ont proposé qu'un incubateur de start-up soit associé au CHU, ou que des mesures envers des entreprises privées soient mises en place dans une logique de mutualisation de la recherche.

L'offre de restauration devrait être également pensée pour les étudiants, avec des restaurants adaptés à leurs besoins, avec certaines réductions (tickets restaurants par exemple), ou grâce au développement d'un commerce local abordable à destination des étudiants.

# Les grands enseignements

- L'opportunité du projet de création d'un CHU en Seine-Saint-Denis fait globalement consensus. En revanche, la suppression de lits d'hôpitaux et celle des hôpitaux Bichat et Beaujon, ainsi que l'insertion urbaine du projet, font encore débat.
- L'essentiel des débats a porté sur la partie hôpital, délaissant les aspects universitaires du projet, malgré le rappel régulier du caractère indissociable des deux parties du campus. La question du capacitaire et de l'opportunité du projet a largement monopolisé les prises de parole des participants.
- Le débat a beaucoup porté sur le nombre de lits supprimé, le public affirmant que 400 lits seraient supprimés. L'AP-HP a notamment rappelé qu'il ne fallait pas s'arrêter aux seuls lits conventionnels, effectivement en diminution, mais prendre en compte le reste du projet (+20% de places ambulatoires, +16% de lits de soins critiques, 150 lits d'hôtel hospitalier, près de 100 lits supplémentaires en période de tension...).
- Les contenus et l'exactitude des études, présentées lors des réunions et disponibles sur le site Internet du projet, ont été souvent remis en question. Les maîtres d'ouvrage ont indiqué que ces études sont réalisées par des bureaux spécialisés.
- De nombreuses idées, suggestions et attentes ont été exprimées lors des ateliers, notamment sur le parcours de santé, la collaboration ville-hôpital, les interactions avec les jeunes Audoniens, ou encore l'insertion urbaine. Elles vont permettre d'enrichir le projet au fur et à mesure de son avancée.
- La garante de la concertation, Madame Fatima OUASSAK a souligné la qualité des échanges lors de cette post-concertation et a remercié les participants pour leurs contributions. Elle a indiqué travailler sur l'élaboration d'un bilan qui sera rendu public et soumis à échanges, questions et discussions.

Retrouver l'ensemble des présentations et les comptes-rendus détaillés des 5 ateliers sur le site Internet du projet [campus-hopital-grandparis-nord.fr](http://campus-hopital-grandparis-nord.fr)